

historiques. Nous avons eu un excellent article de lui, dans la *Revue Canadienne*, au sujet de Jean Nicolet, cet interprète cherbourgeois que tout le Canada instruit connaît très bien. Capitaine de vaisseau lorsqu'il abandonna la mer, M. Jouan devint major de la marine au port de Cherbourg — où il réside encore, terminant sa carrière dans le voisinage du lieu de sa naissance, en travaillant comme aux jours de sa jeunesse. Ses lettres me ravissent par leur ton si naturel et les aperçus qu'elles renferment. Ayant vécu sous toutes les zones du globe, il est de tous les pays et possède une grande expérience des hommes et des choses. Après avoir lu Garneau, il s'est trouvé canadien. Un patriote instruit, qu'il soit de France ou de Hollande, est toujours des nôtres. Ce vétéran confond avec à propos la vieille et la Nouvelle-France, surtout au point de vue historique. Il cherche à rattacher nos annales à celles de sa patrie, comme, après une séparation forcée, les débris d'un corps d'armée ou d'une flotte se dirigent sur un point donné de l'horizon pour opérer le ralliement. Un homme lettré, un bon citoyen, un officier de la Légion d'honneur, peut devenir un excellent Canadien, s'il veut l'être, — et le capitaine Jouan est tout cela ensemble.

I

Mme de Callières m'écrivit d'abord : " La famille de Callières est originaire du Limousin ; elle est fixée en Saintonge depuis environ quatre cents ans. J'ai entre les mains un parchemin de 1492 qui atteste que les commissaires du roi, réunis à Verteuil, en Angoumois, ont reconnu fondées les prétentions à la noblesse de Jehan de Callières (Jean de Callières épousa, en 1492, Perrette du Fort, comme on le verra plus loin), et ce fut probablement à son arrivée en Saintonge qu'il fut obligé de produire ses titres, afin de prendre rang parmi la noblesse du pays. Tout me démontre que c'était un usage établi alors, quand un inconnu arrivait dans une contrée, de prouver son origine. Pareille chose survint à Antoine Alain de Fillol, un de mes aïeux, lorsqu'il quitta l'Armagne pour venir habiter Sainte-Foy ; il fut obligé de fournir toutes les preuves possibles sur l'antiquité de sa famille ; c'était en 1576."

Examen fait des papiers que nous avons échangés sur ce sujet, je pense que tout cela est d'accord avec la vérité. Les travaux du docteur Vigen démontrent que le lieu d'origine de la famille — aussi loin qu'on la retrouve dans le passé — serait la commune de Rivières, en Angoumois (arrondissement d'Angoulême, Charente) où demeurait en 1461, Charles Portier, sieur de Callières, et où l'on voit de nos jours un endroit nommé *Callières*, avec une vieille gentilhommière ; de plus il y a dans la commune une très belle maison, portant quelques traces de l'architecture et de l'ornementation de la Renaissance, et connue sous le double nom de Barairon de Callières, mais c'est que, après le départ des Callières pour la Saintonge, elle a appartenu à une famille Barairon ou Barairon. Jehan Portier de Callières, ayant épousé en 1492, Perrette du Fort, devint seigneur de Clérac en Saintonge, et sa demeure en ce lieu finit par prendre le nom de Callières, en même temps que le nom patronymique de Portier disparaissait. Cette famille a conservé sa seigneurie de Callières, au lieu nommé Rivières, en Angoumois, durant trois générations après 1461 ; depuis 1492 ou peu après, jusqu'à 1790, elle a eu la seigneurie de Clérac, en Saintonge, où elle possède encore un château.

Voici maintenant ce que dit le capitaine Jouan : " L'historien de la Normandie, Louis